

**MANIFESTATION D'INTÉRÊT À L'ACHAT DES BIENS IMMOBILIERS SITUÉS SUR LA
COMMUNE D'OYACE VENDUS À UN PRIX SYMBOLIQUE DANS LE CADRE DE
L'OPÉRATION « MAISONS À 1 € »**

(Déclaration substitutive d'acte de notoriété aux termes de l'art.47 du DPR n°445/2000 et
modifications et intégrations suivantes)

ANNEXE B

À la commune

d'Oyace

Je soussigné			
né à		le	
Code fiscal			
Résidant à		Code post	
Rue/Place/Hameau		n°	
Coordonnées	n° de tél.	e-mail	

Vu l'avis publié par l'Administration Municipale d'Oyace (AO) concernant l'initiative « **OYACE-MAISONS À 1 EURO** », par lequel la Commune entend poursuivre l'objectif de la récupération et la reconversion urbanistique-immobilière ainsi que la revitalisation de l'habitat sur tout le territoire municipal ;

Vu que l'opération publique susdite est pleinement partagée par le soussigné et apparaît méritante de soutien et que, pour ces raisons, le soussigné a l'intention de la soutenir activement en manifestant son intérêt à acheter, à un prix symbolique, un bien immobilier à affecter aux finalités prévues par les Lignes Directrices approuvées par la délibération du Conseil Municipal n°03 du 28/01/2021 et modifiées par la délibération du Conseil Municipal n°09 du 25/03/2021 ;

Conscient des sanctions pénales en cas de déclarations non véridiques, de rédaction ou d'usage d'actes faux, mentionnées par l'art. 76 du D.P.R. 445 du 28 décembre 2000,

DÉCLARE

A) manifester sa volonté d'adhérer à l'opération publique dénommée « **OYACE - MAISONS À 1 EURO** » approuvée par la Commune d'Oyace (AO) par la délibération du Conseil Municipal n°03 du 28/01/2021 et modifiée par la délibération du Conseil Municipal n°09 du 25/03/2021 et dont l'objectif est la récupération et la reconversion urbanistique-immobilière ainsi que la revitalisation de l'habitat sur tout le territoire d'Oyace ;

B) être :

UNE PERSONNE PHYSIQUE,

Le Représentant légal de L'ENTITÉ JURIDIQUE suivante dénommée :

ayant son siège Légal à _____

Rue/Place _____

Code Fiscal/Numéro de TVA

_____. Par la

présente déclaration, remplie par les soins du Représentant Légal, celui-ci déclare que les éventuels associés ayant l'administration de l'entité juridique résultent en possession des critères prévus afin de pouvoir passer légalement des contrats avec l'administration publique ;

C) manifester sa volonté d'acquérir le bien immobilier, identifié par le code n° _____ ;

D) accueillant la demande du propriétaire particulier, je m'engage et assume l'obligation de soutenir et/ou rembourser les frais engagés par celui-ci pour le bien (impôts et taxes, locaux et nationaux) au cours des trois dernières années (période qui sera calculée à la date du transfert de propriété), ainsi que les frais, sans aucune exception, liés au transfert de propriété du bien (notariés, fiscaux, de mutation, de succession, même tardive, pour les éventuelles régularisations, etc.) ;

E) s'engager à parachever la stipulation du contrat de vente avec le vendeur particulier sous 2 (deux) mois à compter de l'approbation des actes d'attribution, de la part de la Commune, sauf prolongations dûment motivées et autorisées par la Commune, sous peine de déchéance ;

F) s'engager à préparer et déposer auprès du Bureau Municipal compétent le projet de réaménagement, restauration, assainissement à visée de conservation et/ou de réaménagement et reconversion du bien acheté, conformément aux réglementations en vigueur et selon l'affectation choisie au préalable, dans un délai maximum de 6 (six) mois à compter de la stipulation du contrat avec le vendeur, sauf prolongations dûment motivées et autorisées par la Commune ;

G) s'engager à commencer les travaux dans un délai maximum de 12 (douze) mois à compter de la délivrance du permis de construire ou de l'acte équivalent conformément à la loi et à les achever dans le délai maximum de 4 (quatre) ans à compter de la date de stipulation du contrat, sauf prolongations dûment motivées et autorisées par la Commune ;

H) s'engager à stipuler une police de garantie bancaire ou d'assurance spécifique dans le délai visé aux lignes directrices, au profit de la Commune d'Oyace, d'un montant de 2 000,00 (deux mille virgule zéro zéro) ayant une validité de 4 ans et six mois, renouvelable à la demande de la Commune lors de la concession éventuelle de prolongations, comme garantie du respect effectif des obligations visées au présent acte. Cette garantie doit prévoir expressément la renonciation au bénéfice de la discussion préalable des biens du débiteur principal, la renonciation à l'exception visée à l'article 1957, alinéa 2, du Code civil, ainsi que la mise en jeu de la garantie elle-même sous quinze jours, sur simple demande écrite de la Commune. En cas d'inexécution de la part de l'acquéreur ou de non-respect des engagements pris et déclarés, la Commune conservera la caution ;

I) être à connaissance du fait que la Commune d'Oyace, dans le cadre de l'initiative, exerce le rôle de représentant principal des intérêts publics et de garant pour le respect des clauses prévues par les présentes Lignes directrices, pour la défense des intérêts concernés ;

J) être informé, aux termes et en exécution des dispositions du Règlement UE 2016/679 que les données personnelles collectées seront traitées, aussi avec des outils informatiques, exclusivement dans le cadre de la procédure pour laquelle la présente déclaration est rédigée. Le responsable du traitement des données est la Commune d'Oyace, qui pourra partager celles-ci, pour les finalités visées à la présente demande, avec des tiers c'est-à-dire avec les propriétaires du bien et les membres de la commission chargée de l'évaluation des rapports de présentation. Il est possible d'exercer les droits visés aux art. 15-21 du RGPD et de demander, entre autres, la rectification, la mise à jour des données ou leur suppression en adressant la demande écrite au Responsable du traitement à l'adresse info@comune.oyace.ao.it ;

K) que, afin de permettre à la commune d'Oyace de rédiger une liste de classement pour l'attribution du bien, en fonction des dispositions visées aux Lignes Directrices, la demande suivante est fournie en indiquant sa manifestation de volonté et d'engagement à ce propos (cocher la case au niveau de la colonne « OFFRE ») ;

CRITÈRE D'ÉVALUATION		OFFRE
a) Engagement à conclure les travaux, à compter de la délivrance du permis de construire	dans un délai de 6 mois	
	dans un délai d'1 an	
	dans un délai de 18 mois	
	dans un délai de 2 ans	
	dans un délai de 3 ans	
	dans un délai de 54 mois	
b) Affectation du bien	Résidence principale	
	Accueil, commerciale, artisanale	
	Résidence secondaire	
c) Utilisation de main-d'œuvre locale/régionale (pour la conception-exécution)	OUI	
	NON	

L) Joindre un rapport, suivant le format joint au présent formulaire, dans lequel sont expliqués tous les points visés aux critères d'évaluation ci-dessus et dans lequel l'on développe une description de l'intervention que l'on a l'intention d'effectuer, conformément aux dispositions en vigueur concernant les interventions de réaménagement, y compris les références liées aux règlements pour les centres historiques ;

_____, _____
(lieu, date)

Pièces jointes :

- ✓ Copie de la pièce d'identité du déclarant (**obligatoire**) ;
- ✓ Rapport de présentation visé au point L (**obligatoire**) ;

Aux termes de l'art. 38 du D.P.R. n°445 du 28 décembre 2000, la déclaration est souscrite par l'intéressé et envoyée avec une photocopie simple de la pièce d'identité du déclarant, à la commune d'Oyace - Frazione La Cretaz 1, ou par :

- remise en main propre au Bureau Protocole ;
- Courrier postal ;
- Adresse de courrier électronique certifié.